

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2023

RÉPONDRE À LA CRISE DU LOGEMENT CHEZ LES JEUNES - (N° 1771)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE17

présenté par

M. Lopez-Liguori, M. de Fournas, M. de Lépinau, Mme Engrand, M. Falcon,
Mme Florence Goulet, Mme Laporte, M. Loubet, M. Meizonnet, Mme Sabatini et M. Tivoli

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Dans l'année suivant la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport identifiant les causes de la crise du logement pour les jeunes et les freins qui les empêchent d'accéder à un hébergement et émettant des recommandations visant à permettre une offre de logement pérenne et abordable pour les étudiants.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La rentrée 2023 fut pour les étudiants un calvaire : la pénurie de logement a eu pour conséquence des difficultés accrues pour les jeunes pour trouver un toit. Il manquerait aujourd'hui 250 000 logements étudiants pour que chacun puisse se loger décemment. Selon une étude réalisée par l'institut OpinionWay pour la plateforme Wellow, 20% ont dû retourner vivre chez leurs parents et 12% des moins de 35 ans ont dû renoncer à poursuivre leurs études faute d'avoir réussi à trouver un toit. Le plan logement d'Emmanuel Macron annoncé en 2017 n'a pas eu les résultats escomptés. Il est donc proposé d'étudier les causes de cette crise.